Image not found or type unknown

la caf me retient la totalite de mon rsa ,est ce legal ??

Par **sly72**, le **26/03/2025** à **19:57**

j ai une dette avec la caf pour trop percu qu il considere comme fraude ,,

ils me retiennent la totalite de mon rsa actuel , qui est mon seul revenu actuel ,,

je me retrouve avec 0 ressourse ,,

on t il le droit de faire cela ,,

il y at il un minimum qu il doivent me laisser pour vivre ,

j ai lu que en cas de fraude ils peuvent prelever jusqu a 50 %, mais la totalite ?? est ce legal ??

Par **Zénas Nomikos**, le **27/03/2025** à **08:25**

Bonjour,

je cite :

[quote]
A titre d'illustration, pour un allocataire du RSA n'ayant aucune charge d'hébergement, ni aucune charge de famille, la retenue maximale est de 74 euros environ.

[/quote]
Source :

https://consultation.avocat.fr/blog/kris-moutoussamy/article-34091-les-retenues-illegales-faites-par-les-caisse-d-allocations-familiales-caf-comment-defendre-vos-droits.html

Par **Chaber**, le **27/03/2025** à **09:20**

Bonjour

Lisez le lien

https://www.aide-sociale.fr/caf-trop-percu/#bareme

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés